

Présentation

Depuis sa première parution en 1991, *l'état de l'École* rassemble des indicateurs essentiels pour analyser notre système éducatif et apprécier l'impact des politiques mises en œuvre. Les travaux présentés dans les éditions précédentes sur les acquis des élèves, les sorties du système et l'accès à l'enseignement supérieur ont largement nourri la réflexion sur laquelle repose la loi d'orientation de juillet 2013.

Structuré autour des moyens mis en œuvre, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, ce numéro 23 met en évidence certaines évolutions et propose des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière d'inégalités liées à l'origine sociale des élèves.

Selon une démarche complémentaire de rapports d'évaluation ou d'études internationales, cette nouvelle édition doit contribuer à éclairer les mesures à prendre en faveur de la réussite de tous les élèves.

La dépense intérieure d'éducation toujours en hausse

En 2012, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole et DOM) 139,4 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 130 euros par habitant, ou 8 330 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, contre 6,4 % en 1980, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,0 %, puis reste stable en 2010. En baisse à 6,8 % en 2011, elle augmente à nouveau en 2012 et atteint 6,9 % du PIB, suite à une légère hausse de la DIE en euros constants (+ 0,4 milliard) (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 87 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 79,3 %) et du second degré (+ 62,1 %), que pour un étudiant (+ 43,2 %). Si ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant, en 2012 comme en 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours une dépense d'éducation rapportée au PIB équivalente à la moyenne OCDE (6,3 %, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans le premier degré, mais en revanche supérieures dans le second degré, plus particulièrement en lycée. Depuis 2008, la dépense par étudiant situe la France dans la moyenne des pays de l'OCDE, pour la dépense annuelle et la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 02, 03 et 04*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et la dépense par étudiant dépasse nettement en 2012 la moyenne observée pour un élève du second degré (11 740 euros contre 9 620). Le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen (10 940 euros contre plus de 11 500).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 58,5 % en 2012, dont 53,5 % pour le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels. Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2012, contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de décentralisation, est plus élevée (38,9 %) dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement, qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*). Le second degré, qui dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables, a cependant fait l'objet sur la période 2003-2012 d'une très forte baisse des personnels enseignants sans rapport direct avec l'évolution des effectifs d'élèves (*indicateur 07*). En lycée, la moitié de l'enseignement est désormais dispensée en présence de groupes réduits d'élèves (*indicateur 12*).

Un niveau de qualification plus élevé...

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la France bénéficie depuis une vingtaine d'années d'une reprise démographique sensible : ces dernières années elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans, entre 2000 et 2012 (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré, et en premier lieu les collèges dont les effectifs progressent de 90 000 de 2009 à 2012. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra dans les prochaines rentrées.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés. Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés à la fin des années 1980, 57 % des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille. Ils étaient à peine plus de 20 % dans les générations des années soixante (*indicateur 28*).

La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans (*indicateur 15*). Aux rentrées 2010 et 2011, ont ainsi accédé en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus 2 ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV a bondi, d'abord de 7 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 71 % à 78 puis 86 %) (*indicateur 23*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération a connu une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle approche 72 % à la session 2011 et 77 % en 2012 (*indicateur 24*). Ce mouvement prend fin au sortir de la phase de transition, mais l'accès au niveau IV (79 % à la rentrée 2012) et la proportion de bacheliers (73 % à la session 2013) restent nettement supérieurs aux valeurs antérieures, notamment dans la voie professionnelle.

La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise cependant en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général, qui avait bénéficié d'un engouement à la fin des années 1980, a ensuite connu un tassement au profit des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 13*). Les jeunes bacheliers, dont à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales, ont tendance à privilégier les filières professionnelles courtes au détriment des filières universitaires longues.

... au prix d'un nombre important de laissés-pour-compte

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donnés comme objectif de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire. Selon l'enquête Emploi, 16 % de jeunes, ont achevé, de 2009 à 2011, leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Cette proportion est néanmoins très inférieure aux 30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980 (*indicateur 25*). Autre référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Pour la France, il est proche de 12 % en 2012 (*indicateur 26*), avec un objectif européen fixé à 10 %.

S'agissant des acquis des élèves, les évaluations nationales ou internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances dans la maîtrise des compétences de base, sensible dès l'enseignement primaire et rarement surmontée dans le secondaire.

La maîtrise du socle commun a été évaluée en mai 2012, pour la langue française, les mathématiques et la culture scientifique. Variant de 70 % à 80 % selon le niveau scolaire et le champ concerné, elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard, avec un écart qui dépasse 40 points dans le primaire et 30 points au collège (*indicateur 18*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise en 2012 des évaluations de 2006 sur les compétences des élèves de troisième en histoire, géographie et éducation civique, permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle. Comme l'année précédente en langues, il en ressort un affaiblissement du niveau, avec plus d'élèves en difficulté et moins d'élèves très compétents. L'analyse des résultats de quatre groupes de collèges plus ou moins favorisés selon leur contexte socioscolaire montre que la baisse des performances est plus marquée pour les établissements les plus défavorisés (*indicateur 21*).

L'enquête internationale PIRLS menée tous les cinq ans auprès d'élèves en quatrième année d'école obligatoire (CM1 pour la France) pour évaluer la compétence en lecture montre, en 2011 comme en 2006 et 2001, que notre pays occupe toujours un rang médiocre au-dessus du score moyen observé sur l'ensemble des 58 pays mais en dessous de la moyenne européenne ou de l'OCDE. Autre constante : le manque d'assurance et le peu de confiance en leurs capacités qu'expriment les élèves français, plus nombreux qu'ailleurs à s'abstenir de répondre et à ne pas terminer les épreuves proposées (*indicateur 19*).

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans sont évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC). Elles montrent, lors des dernières années, qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs efficaces. Le pourcentage de jeunes en difficulté diminue légèrement lors des dernières années, un peu plus nettement parmi les garçons qui restent plus nombreux que les filles à éprouver des difficultés de lecture (*indicateur 22*).

Des inégalités sociales persistantes

Conformément à ce que de nombreuses études ont montré depuis plusieurs dizaines d'années, le milieu social demeure déterminant dans la réussite scolaire. Ainsi, les enfants d'ouvrier ou d'employé ne sont que 57 % à obtenir le baccalauréat, contre 85 % des enfants de cadre (*indicateur 28*).

Les inégalités sociales se manifestent également dans les parcours des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif Éclair (*indicateur 10*). Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et fréquentent moins souvent que les enfants de cadres des filières conduisant à des études supérieures longues (*indicateur 28*).

Le redoublement, dont il est désormais admis qu'il constitue une pratique injuste et souvent inefficace, est également source d'inégalités. La baisse très nette amorcée dans l'enseignement élémentaire s'est prolongée au collège puis au lycée. Alors qu'en 1980, le taux de retard en fin d'école était de 37 %, il n'est plus que de 12 %. Le taux de redoublement en sixième, supérieur à 10 % jusqu'en 2000 est désormais bien installé en dessous de 5 %, tandis qu'en seconde on est passé en vingt ans de 17 % à moins de 10 %. Cependant, sur ce plan aussi les inégalités sont flagrantes : 20 % d'élèves scolarisés en dispositif Éclair entrent en sixième avec au moins une année de retard, contre 11 % hors éducation prioritaire (*indicateur 10*).

Par ailleurs, les inégalités liées au genre restent également très marquées. Les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes et l'écart ne cesse de se creuser depuis deux décennies (*indicateur 27*). Cependant, leur présence au lycée est inégale selon les séries : très majoritaires dans les séries littéraires, tertiaires et médico-sociales, elles sont minoritaires dans les voies scientifiques et industrielles.

Les données concernant les parcours des étudiants, rassemblées dans *l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche*, montrent que ces inégalités se prolongent au-delà du baccalauréat. Ainsi, un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chances qu'un enfant de cadre ou d'enseignant d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. L'impact est d'autant plus fort que les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par la montée du chômage. Leur situation devient particulièrement inquiétante dans la conjoncture actuelle qui voit leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études : près de 47 % en 2012 contre un peu plus de 20 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (*indicateur 29*).

Ces constats imposent de se préoccuper dès le primaire des élèves en difficulté, qui se révèlent être par la suite les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires.

La population scolaire

Une population scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2012

À la rentrée 2012, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) atteignent le total de 15,2 millions, incluant Mayotte, nouveau département français depuis le 31 mars 2011. Avec une hausse de 50 000 à champ constant, la rentrée 2012 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009.

Les évolutions enregistrées diffèrent selon le niveau d'enseignement. Dans le premier degré, les effectifs sont en légère augmentation à la rentrée 2012 : contrairement à la rentrée précédente, la légère baisse dans l'enseignement préélémentaire, qui connaît un nouveau recul de la scolarisation des enfants âgés de deux ans, est plus que compensée par une hausse de plus de 13 000 élèves dans l'élémentaire.

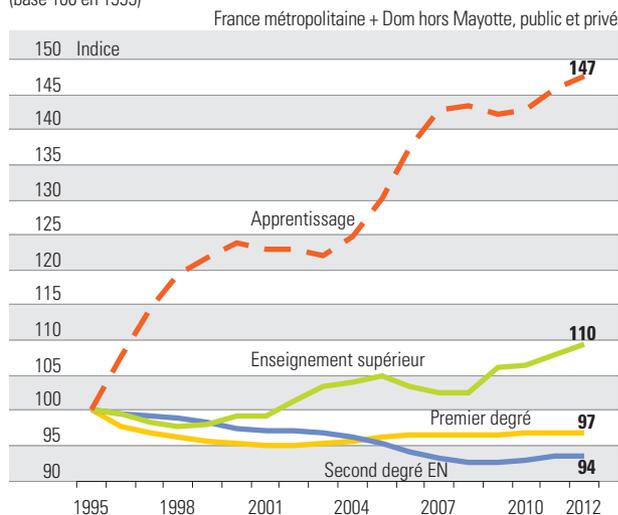
Le second degré connaît une légère progression de ses effectifs à la rentrée 2012 dans les établissements de l'éducation nationale. Elle touche surtout le collège qui enregistre les effets de la reprise démographique qui a débuté à la fin des années 1990. Les seconds cycles connaissent des évolutions contrastées : la hausse en lycée général et technologique est très largement compensée par une baisse sensible, de 37 000 élèves, dans l'enseignement professionnel, où les élèves peuvent maintenant préparer le baccalauréat en trois ans au lieu de quatre auparavant.

En incluant les autres filières de formation, c'est-à-dire les élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ; ceux des établissements agricoles, de la santé et les apprentis, les effectifs totaux de l'enseignement secondaire connaissent au total un recul de plus de 8 000 à la rentrée 2012.

L'enseignement supérieur enregistre à nouveau en 2012 une nette augmentation des effectifs d'étudiants (+ 1,5 %), qui vaut aussi pour les effectifs d'apprentis (+ 1,9 %).

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, public et privé)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2005-2006	2010-2011r	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012r yc Mayotte	2012-2013p yc Mayotte
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	147,5
Scolarisation dans établissements de la santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	72,8
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	448,4
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	305,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	136,7
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 386,9
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,7	15 196,5
Total élèves du premier degré (4)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4
Total élèves et apprentis du second degré (4)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 888,5
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 523,6

(r) Données révisées (sans double-compte entre les établissements du MEN et de la santé)

(p) données provisoires

(1) Sans double-compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la Santé, les doubles-comptes ne sont repérés que depuis 2008.

(2) Données provisoires pour l'année 2012.

(3) Sans double-compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

(4) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu moins de 53 000 écoles, maternelles et élémentaires, en 2012 contre près de 69 000 en 1980) et une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer près de 8 000 établissements, soit dans les dispositifs « Éclair » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 301 collèges et 2 139 écoles à la rentrée 2012.

Évolution du nombre d'établissements

Écoles

France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte	2012-2013 yc Mayotte
Public							
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 621	15 686	15 435
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 323	32 453	32 237
Total	61 660	57 838	52 727	48 522	47 944	48 139	47 672
Privé							
Écoles maternelles	363	419	245	133	122	129	123
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 137	5 150	5 142
Total	7 026	6 385	5 640	5 276	5 259	5 279	5 265
Total public et privé	68 686	64 223	58 367	53 798	53 203	53 418	52 937

Établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte	2012-2013 yc Mayotte
Public							
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 139	5 253	5 252	5 270	5 274
Lycées profes. (LEP, CET)	1 353	1 362	1 096	973	957	960	942
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 527	1 576	1 578	1 584	1 587
EREA	nd	82	80	80	79	79	79
Total	7 378	7 757	7 842	7 882	7 866	7 893	7 882
Privé							
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 776	1 777
Lycées profes. (LEP, ETC)	978	809	650	664	670	670	660
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 077	1 065
EREA	–	–	–	–	–	1	1
Total	3 929	3 913	3 546	3 493	3 523	3 524	3 503
Total public et privé	11 307	11 670	11 388	11 375	11 389	11 417	11 385

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2012

France métropolitaine + DOM, secteur public

	Dispositif « Éclair »	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	2 139	4 457
Collèges	301	781

Les diplômes délivrés

En 2012, l'éducation nationale a délivré au total plus d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 660 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, et plus de 600 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent environ 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980. Ce mouvement s'accroît aux sessions 2011 et 2012 : bénéficiant de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou quatre ans, le baccalauréat professionnel compte ainsi 190 000 lauréats en 2012, contre 25 000 en 1990.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990 ils gagnent ainsi 8 points au BEP et 12 au brevet, environ 14 points au baccalauréat (hors professionnel, en baisse en 2012), et plus de 18, enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 yc Mayotte	2012 yc Mayotte
Brevet								
présents	803 156	805 317	771 589	736 836	747 702	760 540	764 630	780 545
admis	584 453	592 153	601 110	609 425	624 012	634 647	637 640	661 141
% succès	72,8	73,5	77,9	82,7	83,5	83,4	83,4	84,7
CAP								
présents	415 825	363 355	287 945	181 182	189 277	215 822	216 744	215 809
admis	269 798	260 673	215 623	146 855	154 265	178 751	179 564	180 133
% succès	64,9	71,7	74,9	81,1	81,5	82,8	82,8	83,5
BEP								
présents	230 625	284 770	285 799	228 102	206 684	165 277	165 976	163 101
admis	161 811	188 224	208 559	170 536	156 980	125 072	125 499	127 507
% succès	70,2	66,1	73,0	74,8	76,0	75,7	75,6	78,2
Baccalauréat général								
présents	332 638	382 310	339 380	322 576	320 597	320 548	321 569	327 960
admis	250 864	287 046	271 155	286 762	279 751	283 121	283 821	293 837
% succès	75,4	75,1	79,9	88,9	87,3	88,3	88,3	89,6
Baccalauréat technologique								
présents	169 406	183 154	193 107	164 894	163 585	156 201	157 239	150 406
admis	115 808	138 267	152 778	131 602	133 431	128 832	129 472	125 121
% succès	68,4	75,5	79,1	79,8	81,6	82,5	82,3	83,2
Baccalauréat professionnel								
présents	33 095	90 716	117 019	138 243	137 033	185 083	185 824	243 423
admis	24 602	65 936	92 617	120 728	118 586	155 502	156 063	190 899
% succès	74,3	72,7	79,1	87,3	86,5	84,0	84,0	78,4